



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Ville d'Angoulême/CSCS
Conventions d'objectifs 2015

DE20150209_36

Conseil municipal du 9 février 2015

Rapporteuse :
Danielle CHAUVET

Télétransmise à la Préfecture le
Affichée le 11 février 2015

11 FEV. 2015

L'an deux mille quinze le neuf février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 22 janvier 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Était absent :

Mme SERRALHEIRO

Ont donné procuration :

- M. VERGNAUD à Mme LEGRAND
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Samantha BOURGOGNE

<p>Ville d'Angoulême/CSCS Conventions d'objectifs 2015</p>

Proximité et citoyenneté id : 763	Conseil municipal 9 février 2015	36
--------------------------------------	-------------------------------------	----

Rapporteure : Danielle CHAUVET

Par délibération n°39 du Conseil Municipal du 10 octobre 2011, la Ville a conclu avec les cinq centres socio-culturels et sportifs des conventions triennales d'objectifs afin de fixer les engagements respectifs des associations et de la collectivité autour d'objectifs et de programmes d'action définis.

Par délibération n°31 du Conseil Municipal du 16 décembre 2013, la Ville a approuvé des avenants afin de prolonger les conventions sus-visées jusqu'au 31 décembre 2014.

ASSOCIATIONS	MONTANT 2015
CSCS MJC LOUIS ARAGON	307 625,00 €
CSCS MJC SILLAC GRANDE GARENNE FREGENEUIL	257 450,00 €
CSCS CAJ BEL AIR GRAND FONT	220 050,00 €
CSCS ACAIQ BASSEAU PETITE GARENNE CHARITE ESPOIR	175 100,00 €
CSCS MJC RIVES DE CHARENTE	145 650,00 €

Les conventions ayant pris fin au 31 décembre 2014, je vous propose de conclure de nouvelles conventions annuelles pour l'année 2015.

L'année 2015 sera une année charnière dans la mise en œuvre de nouvelles modalités d'attribution du soutien en fonctionnement pour tous les CSCS et permettra aux centres sociaux de redéfinir leur projet avec la Ville d'Angoulême et la Caisse d'Allocations Familiales.

Après examen, il vous est proposé :

- d'approuver les conventions annuelles et les montants 2015
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document à intervenir.

Les élus désignés ci-après ne prenant pas part au vote des subventions uniquement pour les associations ou organismes dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel :

- | | |
|---|--|
| - CSCS / MJC Louis Aragon | Xavier Bonnefont – Membre de droit
Isabelle Lagrange } Titulaires
Danielle Chauvet }
François Elie } Suppléants
Stéphanie Garcia } |
| - CSCS MJC Sillac Grande Garenne
Frégeneuil | Xavier Bonnefont } Membre de droit et
Elisabete Serralheiro } Sa représentante
Danielle Chauvet
Jean-Pol Gatellier |
| - CSCS / CAJ Bel Air – Grand Font | Xavier Bonnefont } Membre de droit et
Elise Vouvet } Sa représentante
Danielle Chauvet |
| - ACAIQ CSCS Basseau – Petite Garenne
Charité Espoir | Joël Guitton |
| - CSCS MJC Rives de Charente | Laïd Bouazza
Danielle Chauvet |

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité, adopte la proposition de la rapporteure.

8 abstention(s) : M. BOUAZZA M. PAIN M. BOUCHAUD Mme RICCI M. LAVAUD Mme PEREZ Mme COUTANT M. SARDIN

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
9 février 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



